

ANNEXE

21-03/094-CA

Le cadre normatif présentement en vigueur et le guide du participant du programme Chauffez vert en vigueur du 15 septembre au 31 décembre 2020 sont disponibles sur le site Internet de Transition énergétique à la page suivante :

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert/publications>.

On peut lire à la section 4.3 du cadre normatif que les travaux doivent répondre aux critères du guide du participant.

On peut lire dans le tableau « Volet Systèmes mécanique de l'habitation : liste des systèmes admissibles » de la page 5 du guide du participant que le système peut être une nouvelle thermopompe à air minibloc sans conduits (murale) ou un remplacement complet des unités intérieures et extérieures, comprenant au moins une unité par étage (à l'exclusion du sous-sol).